



ARGENT DE POCHE

Dossier de candidature 2026

A compléter avant le **VENDREDI 8 MAI**

ARGENT DE POCHE, C'EST QUOI ?

C'est un dispositif qui te permet de faire des travaux dans la commune, avec l'aide d'un-e agent-e de la ville. Une mission dure 3h30. Tu recevras une indemnité de 15 € pour chaque mission effectuée (une moyenne de 5 missions par jeune). Plus tu es disponible plus tu as de chance d'avoir plusieurs missions.

C'EST POUR QUI ?

Pour les jeunes de Chartres-de-Bretagne de 16 ou 17 ans. Tu seras prioritaire si tu n'as pas bénéficié d'Argent de poche l'été dernier ou que tu as 17 ans (parce que tu ne pourras plus bénéficier d'Argent de poche l'année suivante).

Y A-T-IL UNE SÉLECTION ?

Oui, la mairie fera attention à 2 critères :

- la parité fille-garçon
- la mixité sociale

En cas d'égalité, les dossiers sont partagés suivant leur date d'arrivée. Plus tu seras rapide, plus tu auras de chances ! Une commission se réunira pour étudier les candidatures. Les réponses arriveront par courrier fin mai.



Complète ces infos persos

NOM :	PRÉNOM :
SEXE :	DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE :	
TÉLÉPHONE :	POINTURE : <small>(POUR CHAUSSURES DE SÉCURITÉ)</small>
SCOLARITÉ :	<small>(TON ÉTABLISSEMENT ET TA CLASSE)</small>

Ton responsable légal :

NOM :	PRÉNOM :
TÉLÉPHONE :	MAIL :

Tes dispos du 6 juillet au 31 août (coche les cases)

Semaine 28 : du lundi 6 au vendredi 10 juillet

LUNDI 6 MARDI 7 MERCREDI 8 JEUDI 9 VENDREDI 10

Semaine 29 : du lundi 13 au vendredi 17 juillet

LUNDI 13 MARDI 14
férié MERCREDI 15 JEUDI 16 VENDREDI 17

Semaine 30 : du lundi 20 au vendredi 24 juillet

LUNDI 20 MARDI 21 MERCREDI 22 JEUDI 23 VENDREDI 24

Semaine 31 : du lundi 27 juillet au vendredi 31 juillet

LUNDI 27 MARDI 28 MERCREDI 29 JEUDI 30 VENDREDI 31

Semaine 32 : du lundi 3 au vendredi 7 août

LUNDI 3 MARDI 4 MERCREDI 5 JEUDI 6 VENDREDI 7

Semaine 33 : du lundi 10 au vendredi 14 août

LUNDI 10 MARDI 11 MERCREDI 12 JEUDI 13 VENDREDI 14

Semaine 34 : du lundi 17 au vendredi 21 août

LUNDI 17 MARDI 18 MERCREDI 19 JEUDI 20 VENDREDI 21

Semaine 35 : du lundi 24 au vendredi 28 août

LUNDI 24 MARDI 25 MERCREDI 26 JEUDI 27 VENDREDI 28

Semaine 36 : le lundi 31 août

LUNDI 31

Les docs à fournir

- Ce dossier complété par toi et ta famille
- Copie de ta pièce d'identité
- Copie de l'attestation d'assuré social de tes parents
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Copie du livret de famille

Dossier à déposer en mairie
avant le **VENDREDI 8 MAI**

RENSEIGNEMENTS

helene.nedellec
@ville-chartresdebretagne.fr
02 99 77 41 09

Autorisation parentale

Je soussigné, _____ (NOM ET PRÉNOM)
agissant en qualité de tuteur légal, atteste avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille ou mon fils s'engage :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

**J'autorise mon enfant _____ (NOM ET PRÉNOM)
à participer à l'opération « Argent de poche » 2026.**

Dans le cadre des missions « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés par la commune de Chartres-de-Bretagne, pour faire connaître sur ces supports de communication (journal Le Chartrain, site internet, page Facebook de la ville) les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

- J'autorise les prises de vues et leur reproduction
- Je n'autorise pas les prises de vues et leur reproduction

Fait à : _____

Le : _____

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

Autorisation mise en liaison CDAP (ressources allocataires CAF) pour le critère de mixité sociale

Le critère de mixité sociale s'appuie notamment sur le quotient familial disponible sur CDAP (Consultation du Dossier d'Allocataire par les Partenaires).

Je soussigné _____ (NOM ET PRÉNOM)

autorise les services municipaux de la ville de Chartres-de-Bretagne à consulter le service CDAP afin d'obtenir mon quotient familial

Mon numéro d'allocataire CAF : _____

n'autorise pas les services municipaux de la ville de Chartres-de-Bretagne à consulter le service CDAP.

Document à fournir : avis d'imposition de l'année 2025

ne souhaite pas communiquer mes ressources.

Signature du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé »